

## PRESENTATION

Pour la première fois, l'opposition mauritanienne publie, à grande échelle, une enquête détaillée sur le fonctionnement et l'intensité du népotisme au pouvoir. La diffusion générale de ce document commencera le lundi 15 février 1999 et ciblera, le lendemain, les députés et sénateurs français, parlementaires européens et membres de la Commission à Bruxelles. Tout au long de la semaine, il fera l'objet d'une vaste campagne de promotion auprès des partenaires institutionnels de la Mauritanie.

Le texte démontre, sur la base d'indicateurs chiffrés et nominaux, que la profonde corruption du milieu dirigeant et le caractère tribal de celle-ci se développent avec la tolérance des bailleurs de fonds. Le document cherche aussi à prévenir la communauté internationale contre les risques concrets d'une implosion en République Islamique de Mauritanie.

## NEPOTISME ET POTENTIELS DE DESORDRE EN MAURITANIE

### *De l'architecture de la spoliation aux espaces de violence*

Le 12 décembre 1984, le *Colonel Ould Taya* renverse son prédécesseur le *Colonel Ould Haidalla*, invité alors, non sans insistance, par le Président **François Mitterrand**, au sommet franco-africain de Bujumbura, capitale du Burundi. Le putsch réussit, sans effusion de sang, grâce à la "bienveillance" des Services français. Depuis, le nouveau pouvoir s'identifie à la très minoritaire tribu du Chef de l'Etat, les **Smassid**\*.

Exception retenue des deux premières années (1985-1986), l'ère *Taya* se distingue par une dégradation irrépressible du sens civique, des finances, de l'enseignement et de la santé. Au chapitre des libertés et malgré un récent replâtrage institutionnel (1992), la fraude, lors des scrutins, s'impose en règle quasi mécanique. Pire, le bilan se solde par des centaines d'exécutions extra judiciaires, des déportations massives et de nombreux assassinats d'opposants durant leur détention.

En ce début de 1999, le procès de déclin moral et physique de la Mauritanie entre dans sa phase interactive : les espaces classiques de la cohésion nationale - administration, armée, justice - s'atomisent sous l'effet d'une dynamique de privatisation d' autant moins rémissible que le népotisme, au sommet, la rend exemplaire. Cette situation, définitivement inadéquate aux réformes, caractérise les fuites en avant qui préparent la discorde armée. Les conditions objectives de celle-ci se présentent désormais avec une visibilité et une concentration telles que l'alternance du personnel politique ne suffirait à rétablir, par elle-même, le substrat d'une communauté de destin.

Cependant, la profonde corruption de l'élite et la dénaturation conséquente des rapports sociaux n'auraient atteint le paroxysme actuel sans l'intervention d'une causalité dominante : la prébende des financements extérieurs ; par cette prime à l'échec - récompense toujours revalorisée à mesure que s'accroît la paupérisation et s'intensifie la pression des prédateurs sur le bien collectif - le système se structure, se rode, et se conforme au partage du butin. A travers l'aide et l'endettement, l'économie générale de la cité vit d'une ressource exogène dont la finalité pervertie devient l'entretien, au sens alimentaire et primitif, d'une voyoucratie en circuit fermé.

Les principaux bailleurs de fonds - France<sup>1</sup> Union européenne, Banque mondiale - ne sauraient, à l'épreuve, se soustraire au verdict des faits : leur responsabilité directe est dorénavant en cause dans la marche forcée de la République Islamique de Mauritanie vers le démembrement. Leurs erreurs, aujourd'hui irréparables, puisent un alibi dans la quinquillerie de l'apolitisme intéressé que cultive la doctrine de la coopération multilatérale : l'investisseur ignore les pesanteurs anthropologiques du pays hôte, considère la corruption comme une composante du patrimoine exotique, se retranche derrière la façade de légalité et évite, surtout, d'affronter le questionnement de fond : à qui profite, sur place, la mise en œuvre des projets ? Pourquoi le cercle restreint des bénéficiaires ne s'élargit jamais ? Par quelle coïncidence, le capital privé national, ainsi érigé, ne déborde l'entourage du Chef de l'Etat ? En vertu de quel paradoxe, l'afflux des millions en devises (dons, quasi dons, subventions, crédits) n'endigues, dans un pays aussi peu peuplé (2,5 M d'habitants), la dévaluation de la monnaie et l'extension de la misère ?

---

\* En introduction au sujet, le lecteur consultera, avec profit, l'article de Mr *J.P. Tuquoi* : " la Mauritanie minée par l'affairisme et le retour du tribalisme ", in *Le Monde* du 2 septembre 1998.

Et, lorsqu'en toute évidence, ces interrogations paraissent incontournables, les chancelleries des Etats et organismes contributeurs découvrent, avec effroi, à quel point les **20 milliards FF d'aide au développement, reçus par la Mauritanie depuis une quinzaine d'années**, furent mis au service d'une stratégie d'accumulation, d'abord discriminatoire même si elle marginalise aujourd'hui une majorité indistincte de la population : les *Négro-africains*, les *Haratines*<sup>2</sup> puis la plupart des *Maures blancs* demeurent à l'écart de la dévolution autoritaire des richesses ; suivant un dessein, altruiste à l'origine, les "amis" de la Mauritanie s'improvisent déjà belligérants d'une guerre civile en puissance.

Après divers avertissements, aussi publics qu'officieux, le présent texte, sur la foi d'indications précises, tend à conjurer le silence où s'auto absout l'indifférence cynique des complices : ceci est l'entrée en matière d'un acte d'accusation global qui ne sacrifiera ni aux complaisances diplomatiques encore moins à la raison d'Etat. Réquisitoire ouvert, il s'enrichira de compléments de preuve et traquera tous les concussionnaires, jusque dans le prétoire, au jour du jugement.

La tribu des *Smassid* ne servira pas de bouc émissaire aux turpitudes du système d'alliances plus large sur lequel elle s'appuie. Que nul ne se leurre, chacun, le moment venu, endossera sa part d'infamie. L'impunité a ses limites ; depuis longtemps elles sont outrepassées.

Quant, à ce stade de graviter, la faillite atteinte au coeur de l'édifice social, prétendre reconstruire sans assainir relèverait, soit de l'infantilisme, sinon d'une suicidaire ingénuité.

## I - LE VERROUILLAGE DE L'APPAREIL MILITAIRE ET DE SECURITE

### 1) SERVICES OFFICIELS DE SECURITE

? DEDDAHI OULD ABDALLAH <sup>3</sup>	commissaire, Directeur de la sûreté de l'Etat (DSE, police politique).
? MOHAMED OULD EL HADI	colonel, Directeur du Bureau d'études et de documentation (BED , espionnage et contre-espionnage).
? ABDAT OULD SENNY	commissaire, Directeur du personnel de la police, chargé de filtrer les recrutements dans ce corps.

### 2) RESEAUX PRIVES PARALLELES

Sans existence visible et opérant en dehors des structures conventionnelles, ces services occultes sont cependant financés par l'argent public. Ils visent surtout, grâce aux collectes de renseignements et désinformation, à capter la confiance du *Colonel Ould Taya* et s'attacher ses faveurs. D'une efficacité généralement faible, ils peuvent, en temps de trêve politique à la périphérie du système, se retourner les uns contre les autres dans d'impitoyables luttes de préséance, pour gagner la bienveillance présidentielle et accéder alors à la manne des crédits et financements extérieurs. Ici, au sein même de l'hégémonie *Smassid* dont la conformation budgétivore exclut toute autre rationalité - surtout idéologique - **le moindre degré de parenté surdétermine des sous alliances**, voire des arrangements plus ou moins ponctuels, en vue de prendre le contrôle d'une part des dépouilles. Lorsque celles-ci se rétrécissent, les rivalités fratricides s'aiguisent. La Tribu ne retrouve son unité qu'afin de

faire valoir ses “droits naturels ” face au clan du Directeur de cabinet du chef de l’Etat, Monsieur *Louleid Ould Weddad*<sup>4</sup>, second protagoniste de ce duel de nantis où la Mauritanie se dissout.

#### A L’INTERIEUR

? AHMED OULD TAYA <sup>5</sup>	frère aîné du chef de l’Etat, cité <b>infra III et IV, a.</b>
? DIDI OULD SOUEID <sup>6</sup>	entrepreneur, neveu et conseiller privé du chef de l’Etat, en charge du dossier ultra sensible.
? SEJAD OULD ABEIDNA	Président de la <i>Fédération nationale des transports (FNT)</i> , maire d’ <i>Atar</i> .
? ABDOU MAHAM	homme d’affaires, proche du milieu islamiste traditionnel.
? MOHAMED OULD KHLIL	ancien administrateur, père du gendre du chef de l’Etat.
? SIDI MOHAMED OULD MOHAMED LEMINE <sup>7</sup>	premier PDG de la <i>Banque mauritanienne islamique (BAMIS) Al Baraka</i> après 1984, entrepreneur sans domaine de compétence défini.
? EI BEIDAWI OULD ABEID	Directeur général adjoint de la <i>Chinguitti bank</i> , à capital public majoritaire.
? MOHAMED MENNA OULD CHEIBANY	Conseiller tout puissant du Ministre des pêches, gardien des intérêts de la Tribu dans ce secteur vital de l’économie.
? MOHAMED ABDALLAHI OULD JILY	véritable patron du <i>Crédit Agricole-Uncacem</i> <sup>8</sup> , institution publique alimentée par les bailleurs de fonds internationaux. Il est l’artisan de la politique de détournement des crédits et subventions au profit de la Tribu.
? KHADDAD OULD MOKTAR	entrepreneur prospère, “ nommé ” député de <i>F’derick</i>

#### VERS L’EXTÉRIEUR

? ISMAEL OULD ABEIDNA <sup>9</sup>	homme d’affaires au <i>Maroc</i> .
? MOHAMED OULD MOHAMED ALI <sup>10</sup>	Consul général à <i>Dakar</i> .
? CHEIKH OULD BAHA <sup>11</sup>	Ambassadeur au <i>Caire</i> et à la Ligue Arabe.
? ABDOU OULD AHMED SEVIR <sup>12</sup>	Consul général à <i>Las Palmas</i> .
? KAMIL MAJID	beau-frère du Chef de l’Etat et ambassadeur au <i>Canada</i> .
? JEMILA MINT TAYA	cousine du Chef de l’Etat et consul honoraire du <i>Canada</i> <sup>13</sup> .
? ABDALLAHI OULD MOKTAR	Consul honoraire du <i>Japon</i> <sup>14</sup> .
? MOHAMED SAID OULD SELMANE	homme d’affaires en Afrique noire et en <i>France</i> .
? AHMED OULD SALEM	homme d’affaires en Afrique noire et en <i>France</i> .
? SID’AHMED OULD ZEIN	maire du <i>Ksar</i> , fief de la Tribu dans la capitale. Affecté, avec une petite équipe de journalistes informateurs, à l’intoxication sur le Net. Riche entrepreneur.

#### 3) FORCES ARMEES

Le chapitre se passe de commentaire : c’est ici que se vérifie, dans sa vérité primaire, la nature exclusive et prétorienne du régime. Le handicap démographique de la Tribu trouve son exutoire dans la constitution de troupes d’élite suréquipées, face à une armée mauritanienne que le manque de matériel, la suspicion, le dénuement des soldats et la neutralisation du commandement plongent dans

l'impuissance structurelle. Comme l'ont récemment expérimenté à leur portefeuille défendant, les compétiteurs du *Paris Dakar*, des bandes en armes se livrent au racket, sans encourir une infime dissuasion de la force publique. D'ailleurs, la contrebande des armes et munitions destinées aux troupes mauritaniennes constitue une précieuse source de revenus pour les privilégiés du Commandement. Après la rébellion Touareg du Mali, ce trafic se restructure en direction du POLISARIO et du maquis casamançais, via la Gambie. La Mauritanie n'a donc plus les moyens de défendre l'intégrité du territoire. La préservation du statu quo interne mobilise l'essentiel des moyens militaires.

? EYOUB OULD JID , commandant	Commandant du Bataillon de sécurité Présidentielle. (BASEP)
? MOHAMED OULD OUDAA, lieutenant	(BASEP)
? MOHAMED OULD GALAY, lieutenant	(BASEP)
? MOHAMED LEHBIB OULD MAAZOUZ, commandant	Commandant du Bataillon de commandement et de sécurité (BCS)
? SID' AHMED OULD BOILIL <sup>15</sup> , colonel	Chef du Bureau des renseignements militaires (B2)
? OULD CHEIBANY, commandant ? SID' AHMED OULD TAYA <sup>16</sup> , capitaine	Directeur des Armes et munitions. Commandant adjoint du Bataillon des blindés basé à Nouakchott (BB)
? AHMED SALEM OULD ZEIN, capitaine	(BB)
? SIDI MOHAMED OULD VAIDE <sup>17</sup> , commandant	Commandant de la Base d'appui de <i>Jreida</i> , située à 40 km de Nouakchott.
? ABDERRAHMANE OULD YAHYA alias OULD LEKWAR <sup>18</sup> , commandant de vaisseau	Commandant de la Marine nationale.
? AHMED OULD BEN AOUF, lieutenant de vaisseau	Directeur de la Base marine de <i>Nouadhibou</i> .
? AHMED OULD TAYA <sup>19</sup> , lieutenant de gendarmerie	Sécurité rapprochée du chef de l'Etat.

## II - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

Par un ingénieux artifice statutaire, les fonctions de prestige, jugées trop voyantes et inutiles, reviennent, dans le cadre du clientélisme, à des acteurs de seconde catégorie. La Tribu, elle, garde la maîtrise des postes juteux, ceux où échoue l'argent des concours extérieurs et des recettes de l'Etat. Les supérieurs hiérarchiques qui en assurent la tutelle servent, seulement, à couvrir le pillage organisé et reçoivent les miettes comme rémunération de leur silence. Ici, les ministres tremblent devant leurs subalternes *Smassid*.

? AHMED OULD SIDI BABA <sup>20</sup> ,	Chef général de la tribu <i>Smassid</i> , Ministre conseiller du Chef de l'Etat.
? MOHAMED SALECK OULD HEYINE <sup>21</sup>	PDG de la Société nationale industrielle et minière (SNIM) depuis 14 ans, pressenti par certains segments de la Tribu afin d'occuper la succession civile du Chef de l'Etat.
? HADRAMI OULD AHMED <sup>22</sup>	Secrétaire général du Ministère de l'hydraulique et de l'énergie.
? ABDERRAHMANE OULD ABEID <sup>23</sup>	Secrétaire général du Ministère des finances.
? SIDI OULD BAKHA	Directeur des financements au Ministère du développement économique.
? AHMED OULD DEDDAHI	Chef du service des dépenses au Trésor public.
? AHMED MAHMOUD OULD AHMED	Gouverneur de la région du <i>Trarza</i> .

? HACENE OULD MAOULOUD	Gouverneur de la région du <i>Brakna</i> <sup>24</sup> .
? MOHAMED OULD ABEIDNA	Directeur général adjoint de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et chef réel de cette institution
? MOHAMED OULD TAYA	agent de la BCM en 1984, devenu, en fait, le véritable patron de celle-ci. Directeur du contrôle des changes, cet homme d'affaires très fortuné est le pivot du transfert des devises au service de la famille proche et de la Tribu ; cité <b>infra IV, a</b>
? ABBE OULD AHMED TOLBA <sup>25</sup>	Directeur du Projet d'appui au secteur de la pêche.
? NASSER OULD MOKTAR NECH <sup>26</sup>	Directeur de la Cellule de coordination des programmes financés par l'union européenne.
? MOHAMED MAHMOUD OULD MOHAMED alias JEMAL <sup>27</sup>	Conseiller financier de l'Ambassade de Mauritanie à Paris

### III - LE HOLD UP ECONOMIQUE

Ces trois personnes contrôlent à elles seules 80 % (quatre vingt pour cent) de l'agriculture, de la pêche et de l'importation. Ils sont propriétaires ou grands actionnaires de cinq banques sur les six que compte le pays (BNM, BAMIS, GBM<sup>28</sup>, BHM et BMCI). Ils détiennent le monopole total des assurances à travers la NASR et monopolisent les transports et le trafic routier, sur l'ensemble du territoire, par la toute puissante Fédération nationale des transports (FNT) qui ne souffre aucune concurrence.

? MOHAMED ABDALLAHI OULD ABDALLAHI (M.A.O.A.) <sup>29</sup>	premier groupe privé du pays.
? ABDALLAHI OULD NOUEIGUED (AON) <sup>30</sup>	second groupe privé du pays.
? AHMED OULD TAYA	frère du chef de l'Etat, concurrent sérieux des deux précédents.

### IV - LE CERCLE RESTREINT : LE NOYAU OULD TAYA

Dès la prise du pouvoir en 1984, les différents éléments de la famille, quoique limités en nombre, se fixèrent, pour objectif, l'enrichissement rapide par le trafic d'influence et la rentabilisation du patronyme. Contrairement à d'autres membres de la Tribu, lesquels exerçaient le commerce, ceux-là ont été nourris, depuis le putsch du 12 décembre 1984, au lait dopant de l'arrivisme le plus outrancier.

#### a) - Les frères

? ZAWI OULD TAYA <sup>31</sup>	planton du fisc en 1984, devenu, aujourd'hui, le plus grand propriétaire foncier du pays.
? AHMED OULD TAYA	agent de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) en 1984, devenu aujourd'hui l'une des plus grandes fortunes du pays ; cité supra <b>I,2 ; III</b> et <b>note</b> <sup>28</sup> .
? MOHAMED OULD TAYA	cité supra <b>II</b> .

#### b) - Les oncles et gendre

? SIDI MOHAMED OULD OUMAR <sup>32</sup>	" nommé " Député d' <i>Atar</i> , la ville natale du chef de l'Etat ; devenu riche entrepreneur.
? ABDERRAHMANE OULD OUMAR	nommé à la tête du parti au pouvoir (PRDS) dans la l' <i>Adrar</i> , région natale du chef de l'Etat, devenu riche entrepreneur.
? MOHAMED LEMINE OULD KHLIL	Directeur administratif et financier de l'Agence mauritanienne d'exécution des travaux d'intérêt public et économique

	(AMEXTIPE). <sup>33</sup>
--	---------------------------

c) - Les beaux-frères<sup>34</sup>

? MAJID KAMIL	en 1984, Conseiller au Ministère des pêches, devenu Ambassadeur au Canada.
? ABDEL KADER KAMIL	en 1984, employé à la Compagnie mauritanienne de navigation maritime (COMAUNAM), devenu Directeur général de cette société d'Etat, aujourd'hui en cessation d'activité.
? AHMED SALEM OULD KAMIL	en 1984, employé de bureau, devenu Directeur général de la Mauritanienne d'entreposage des produits pétroliers (M.E.P.P) <sup>35</sup>
? WEDOUD KAMIL <sup>36</sup>	en 1984, étudiant, devenu Directeur du Projet éducation au Ministère du développement économique.

### UNE CONCLUSION AVERTISSEMENT

**L'Etat-boutique franco-smassid** arrivant désormais à un stade décisif de sa décomposition, laquelle peut s'étendre sur une période imprécise, le temps est venu d'en exposer les **mécanismes régulateurs**, au regard profane. Avant qu'aboutisse une collecte, en cours, des données sur ses **connexions à Paris**<sup>37</sup>, voire chez d'autres "amis" moins visibles, il importait d'abord de définir le **fonctionnement intime du système**, la logique sans quoi il n'aurait acquis autant de cohérence et de longévité. Il s'agit d'une subjectivité de groupe qui se cristallise sur une conscience aiguë de son intérêt collectif : sauvegarde, extension et continuité des privilèges acquis se conjuguent à la nécessaire neutralisation de toute adversité d'envergure. Cette mentalité qu'organise le réflexe de la panique comme principe même du lien social, s'ordonne dans un espace-temps où la **perte du pouvoir est perçue en termes identiques à la perte de vie**.

Au même titre que toutes les minorités dont la domination se maintiennent par un effort continu de ruse et de violence (suscitant ainsi une contestation exponentielle) celle-là fait corps, de façon exclusive, autour d'un chef. *Le Colonel Ould Taya*, bouclier et garant d'un monopole dont les bénéficiaires ont fini par intérioriser le caractère légitime et immuable, se coupe ainsi de toute influence de nature à le "désorienter" de son orient primordial : s'appuyer sur le groupe et servir le salut du groupe, sinon eux et lui périraient, ensemble. On le constate, selon les avatars actuels de ce règne, une telle perception de la vie induit un recours concret à la dramatisation : il faut que l'adversaire devienne l'ennemi, que le sang coule, que les représailles dépassent toujours la proportion prévisible. L'objectif est de **durer, de gagner du temps**, de bricoler des stabilités trimestrielles afin de **poursuivre l'accumulation des biens et leur transfert vers les zones pacifiées de l'économie mondiale**.

Donc, à mesure que diminuent les ressources et se précisent, de visu, les ferments de l'instabilité, le mouvement de sécurisation du capital tribal s'accélère sous forme **d'expatriations massives de devises**<sup>38</sup>. Nous en sommes aujourd'hui à cette phase où seuls les experts de la **Banque mondiale** feignent encore de croire que le processus de dépréciation de la monnaie nationale, l'ouguiya, reste réversible. En attendant que se réalise la fameuse "lutte contre la pauvreté", **le groupe dirigeant vide le pays de ses dernières ressources**<sup>39</sup>.

Pour le moment, nous ouvrons au public la page de garde dans le registre de **L'Etat-boutique franco-smassid**. Les personnalités citées ici vivent, sans exception, d'avantages indus que procure le statut de

leur **affiliation parentale au Colonel Ould Taya**. A ce titre même, le jour venu, ils devront, sans excès ni complaisance de la justice, répondre, chacun, de sa forfaiture. **Le devenir de la Mauritanie ne s'accommode plus des amnisties.**

Aussi, la présente méthode d'investigation sera-t-elle systématiquement appliquée aux dépens de toute entreprise de type particulariste (ethnie, tribu, clan, famille) qui se confondrait, de facto, avec la puissance publique. Aujourd'hui les *Smassid*, demain une autre cible, nul dorénavant ne sera à l'abri de l'impératif de droiture, en dehors de quoi, le désir d'équité n'est plus qu'intention velléitaire ou métadiscours pour une transition sans rupture.

***Conscience et résistance***, en vertu de sa **ligne humaniste** et de son **éthique de conviction**, entend rompre, au moins sur le chapitre des crimes et délits économiques, d'avec la manie conservatrice du compromis où s'ancre l'habitude nuisible de l'inachèvement. Promouvoir la responsabilité collective et l'aptitude de tous à se projeter dans un avenir sain requiert de la **rigueur morale**. Quels que soient les changements de pouvoir, nous nous conformerons à cet engagement. Nous sommes la génération du témoignage en actes, le facteur des audaces lucides.

### NOTES ET RENVOIS\*

<sup>1</sup> La part française représente le quart. Si l'on en croit les chiffres officiels, " au cours des dernières années, l'aide française, par habitant en Mauritanie, a été supérieure à celle fournie au Sénégal et représenté plus de 3 fois l'aide française par habitant au Mali, au Burkina Faso ou au Niger " : ***in 15 ans de coopération française en Mauritanie***, opuscule préfacé par Mr *Charles Josselin* Secrétaire d'Etat à la coopération. Selon le susdit, la France finance 25% de l'aide européenne à notre pays, soit 215 MFF en 1995, 260 MFF en 1996 et 310 MFF en 1997 ; pour se faire une idée anecdotique de l'efficacité de ces investissements publics de la France, notons que 77 MFF furent consacrés à l'achat d'un navire de surveillance maritime, 13,5 MFF à la réfection des stations de télécommunications côtières, 109 MFF à la réhabilitation du port de *Nouadhibou*... le tout avec le résultat que l'on sait ! Les profanes liront la très instructive enquête "Mauritanie, main basse sur les ressources halieutiques ", ***in Afrique agriculture***, N°264 novembre 1998. Quand aux 15 MFF versés par **le Fonds d'aide et de coopération (FAC)**, pour la refonte de l'état civil et l'organisation d'élections transparentes, le résultat du scrutin municipal de janvier 1999 (moins de 16% de participation, selon les estimations les plus optimistes, et un plébiscite du PRDS, parti au pouvoir, dépassant le score stalinien de 99% des voix) exprime assez la vanité d'un tel gaspillage. Aujourd'hui l'Opposition ne dirige aucune mairie et le Parlement, deux chambres incluses, n'en compte qu'un député ! Cela n'empêche pas Mr *Josselin* de déclarer, le 11 juin 1998, devant la presse, à Nouakchott, " le multipartisme est une réalité ici ". Le *Colonel Ould Taya* fait semblant, la France supporte les frais de la comédie mais les figurants se font rares ! A son tour, la coopération décentralisée des communes françaises (par exemple, Cités Unies France), avec leurs homologues mauritaniennes, succombe aux perversions ontologiques d'un pluralisme d'opérette : plus de 99 % des conseils municipaux se réclament de la " majorité présidentielle ", celle du *Colonel Ould Taya*. La plupart rendent compte aux services de renseignements et consultent toujours le Ministère de l'intérieur qui les a enfantés en authentifiant les résultats préfabriqués de chaque élection.

<sup>2</sup> Dénomination des esclaves affranchis, le vocable désigne, par abus, l'ensemble de la caste, y compris les personnes encore en état de servitude. Force laborieuse et numériquement dominante, cette masse d'exclus n'a jamais pu bénéficier d'un programme d'éradication de l'esclavage, une pratique plus ou moins tolérée et néanmoins abolie, selon les textes. Cependant, la loi pénale ne qualifie pas ce crime dont la dénonciation par les défenseurs des Droits de l'Homme constitue, au contraire, un motif d'inculpation. Au terme du dernier procès du genre, en mars 1998, cinq militants sont condamnés à 13 mois de prison et 1000FF d'amende. Ils furent graciés, le lendemain du verdict, après une large campagne de solidarité que le **Parlement européen** relayera par une résolution du 19 février 1998.

<sup>3</sup> Cet ancien militant marxiste, reconverti au réalisme quinquagénaire, supervise, personnellement, les interrogatoires musclés et les séances de torture. Il séjourne assidûment en **France** sans être inquiété. Cousin direct de MAOA (cité **III**).

---

? En raison de l'instabilité ministérielle, certaines occurrences sont susceptibles de modifications ; prière de les réactualiser.

<sup>4</sup> Ce docteur vétérinaire qui jouit d'une relative discrétion est l'éminence grise du *Colonel Ould Taya*, sinon son mauvais génie. Détenteur jaloux des petites misères et grands secrets présidentiels, il entretient ou se targue de promouvoir des relations particulières avec les protecteurs français : *Jean Christophe Mitterrand*, *Charles Pasqua*, etc. Une enquête sur ses activités obliques et son enrichissement mérite une étude à part. Spécialiste du camouflage, celui que l'on surnomme le *Dircab* a su placer des intermédiaires aux centres de décision et rester lui-même en retrait. Certains serviteurs de ce portier aux clefs d'or sont décriés pour leur voracité, mais en vain : chaque fois que l'un d'eux subit une "disgrâce", il réapparaît, peu de temps après, à un poste plus fructueux; nous citerons, parmi les moins anonymes, *Mohamedou Ould Michel*, ex directeur de la Banque centrale de Mauritanie (BCM); *Lemrabott Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed*, ex ministre du développement rural et de l'environnement (MDRE), de l'économie, des affaires étrangères, actuel commissaire à la sécurité alimentaire (CSA); *Mohamed Mahmoud Ould Dahi*, ex secrétaire général du MDRE, aujourd'hui secrétaire général du ministère de l'équipement; *Dah Ould Abdel Jelil*, ex ministre de l'intérieur et nouveau ministre de l'intérieur bis. *Cheikh El Avia Ould Mohamed Khouna*, ex premier ministre, aujourd'hui premier ministre bis, déjà interpellé pour détournement de deniers publics en 1989; *Dah Ould Abdi*, ambassadeur à Paris. Ce dernier dispose de fonds spéciaux pour stipendier les leaders politiques et journalistes en France. Il a fini par les fructifier à son profit propre. Le lieu où son immense villa est bâtie, près d'*Aleg*, sa ville natale, se dénomme ni plus ni moins "*Toug etghir*", traduisez "lorgne un peu et tu seras jaloux!". Aux étudiants mauritaniens qui viennent lui réclamer leurs retards de bourse, il propose, par l'entremise du Conseiller financier de l'Ambassade (cité **II**, et **note** <sup>27</sup>), de renoncer à la moitié du montant pour se faire acquitter le reste... Bien entendu, ils n'ont pas le choix. A Paris, auprès de certains milieux de droite, *Dah Ould Abdi*, passe pour un "bel esprit du désert". Dans le privé, le *Dircab* utilise aussi de nombreux hommes de paille dont la dissémination le met à l'abri de la vindicte: retenons, entre autres, *Moulaye Ould Ghaddour*, entrepreneur de travaux publics et d'immobilier et, surtout, l'inévitable *Brahim Ould Ahmed Lameu* qui rafle la plupart des études de marché, en collaboration avec plusieurs bureaux d'ingénieurs conseil: le suisse **Bonnard et Gardel**, l'égyptien **Sabbour Associated**, le canadien **Roche International**, etc. Mr *Louleid Ould Weddad* reste, pour des raisons inexplicables, l'unique décideur qui échappe au contrôle de la Tribu et la concurrence même auprès du chef de l'Etat. Le gros de sa fortune, sous des prête-noms, s'accumule hors de Mauritanie. Enfin, il n'est un secret pour personne que Mr *Louleid Ould Weddad*, l'intouchable Directeur de cabinet perçoit la part du lion, notamment en France où "s'approvisionne" l'armée nationale, sur les commissions versées par les fournisseurs en armements. L'autre grand bénéficiaire de ce genre de libéralités est le Colonel *Moulaye Ould Boukhreiss*, Chef d'Etat major de l'armée (cité **note** <sup>6</sup>).

<sup>5</sup> Au début de l'occupation du Koweït, un **avion civil irakien** débarque, de nuit, à Nouakchott, une cargaison d'or et de devises en prévision d'un siège de **Bagdad** par les Alliés. Les caisses sont aussitôt acheminées vers la résidence du Chef de l'Etat. Etaient présents, outre le *Colonel Ould Taya*, son frère *Ahmed* et une tierce personne dont l'identité n'est pas encore connue. Après la défaite de l'Irak, la Mauritanie refusera de rendre ces avoirs qui n'ont d'ailleurs jamais été versés aux finances publiques de notre pays.

<sup>6</sup> Compte tenu de sa parenté avec le Chef de l'Etat, il occupe, parmi tous les cousins, la place du confident qui veille, fidèlement, à la tranquillité de son maître, humant l'odeur confuse du complot, de salon en bidonville; à ce titre, combien envié, il conclura, seul face aux représentants du **Front POLISARIO**, le fameux accord stratégique grâce auquel le *Colonel Ould Taya* s'assure, en cas de menace interne sur sa stabilité, le secours prompt de la rébellion sahraouie; en contrepartie, l'allié turbulent se déplace, sans restriction, dans le nord de la Mauritanie où il dispose de bases d'appui et de bureaux de recrutement pour l'inscription au référendum d'auto-détermination. Rappelons que l'un des négociateurs du camp sahraoui, Mr *Mohamed Ould El Jouli*, directeur général de **Mitsubishi Mauritanie**, n'est autre que le gérant de la fortune du *Colonel Moulaye Ould Boukhreiss* Chef d'état major des armées, lui aussi natif de la ville d'*Atar* comme le *Colonel Ould Taya*!! La souveraineté de la Mauritanie repose entre des mains sûres!

<sup>7</sup> Ce *Smassid* en ligne maternelle dirige un bureau d'études très spécialisé, le Conseil Expertise (CONEX). Enrichissement fulgurant grâce au pillage de la BAMIS. Partenaire du groupe français **Vivendi** et représentant de la Tribu dans le domaine des études de marché. Cousin en ligne maternelle de MAOA (cité **III**), dont il épousa la nièce.

<sup>8</sup> Tous les financements (aides, prêts, subventions, dons) consentis au secteur agricole se déversent dans cette institution obstinément gavée par les bailleurs de fonds : **caisse française de développement (CFD)**, **banque mondiale (BM)**, **Japon**, **Union européenne (UE-FED)**. Sur 300 sociétaires au départ, le Crédit agricole n'en compte plus qu'une trentaine, les autres ayant été contraints à la démission. En contrôlant cette machine à détourner, la Tribu conforte sa domination sur l'agriculture, avec une parfaite maîtrise de ses principaux acteurs : Société d'aménagement, Fédération des agriculteurs, SOS palmiers, SONADER, SEPC, GSA, SONIMEX, SICAP, SIPIA. Cette dernière société anonyme, où l'Etat est actionnaire avec le groupe MAOA, a été créée, en 1994, pour l'extraction du gisement de phosphates de Bofal, dans le sud du pays. SIPIA prétend vouloir fabriquer des engrais et des intrants agricoles. L'étude du projet est confiée au bureau **Campenon Bernard**, sous filiale de **Vivendi** (par la **SGE**). Mais, bientôt, pointe le recyclage d'argent suspect; dans un pays considéré "à hauts risques" pour les investisseurs, SIPIA réussit à décrocher une promesse de financement, par **Widebell Corporation**, une très

généreuse banque panaméenne qui accepte d'accorder un prêt de 800 M\$, remboursables en 15 ans, au taux record de 1% !! La lettre d'accord, datée du 23 septembre 1997 et paraphée, au nom de cette banque, par Mr *M.A.Mannish*, parvient à Mr *Sidi Ould Bakha* (cité II), un fidèle élément de la Tribu dans l'appareil d'Etat. Notons que Mr *Mohamed Abdallahi Ould Jily*, bien que premier responsable du Crédit agricole, n'en est pas moins Directeur chez MAOA, le plus important client et seul fournisseur de cette institution publique. Pour se faire une évaluation partielle des sommes en jeu, voici la liste non exhaustive de certains financements parrainés par la **Banque mondiale**, dans ce département choyé : Programme d'ajustement du secteur agricole PASA (achevé) : 25M\$ ; Projet des services agricoles PSA (en cours) : 18,2M\$ ; Projet de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie PDIAM (en préparation) : 78M\$ ; Projet de gestion des ressources naturelles en pluvial PGRNP (en préparation) : 18M\$... in *Le Partenariat Banque mondiale Mauritanie, Mission résidente de Nouakchott, juin 1997*.

<sup>9</sup> Propriétaire, avec MAOA, de la Société générale de consignation SOGECO dont 30% appartient à la française **SAGA** du groupe **Bolloré**.

<sup>10</sup> *Smassid* de seconde catégorie, originaire du village de *Rkiz*, dans la région du *Trarza*. Mêlé à toutes sortes de trafics au Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Nigeria et dans le reste de l'Afrique occidentale : armes, devises, hydrocarbures, produits subventionnés en Mauritanie, passeports diplomatiques, recyclage d'argent sale, etc. acteur indispensable au "rayonnement" commercial de la Tribu. Faut-il rappeler que le transit de la drogue, par notre pays, rapporte, aux intermédiaires locaux, des revenus difficiles à évaluer. Malgré son interdiction, le trafic de stupéfiants reste impuni : sur initiative d'**INTERPOL**, en 1996, plusieurs policiers et magistrats en sont accusés. Après quelques mois d'emprisonnement et un procès tapageur, ils seront acquittés ; combien de coupables, en haut lieu, furent ainsi couverts ?

<sup>11</sup> Cet ambassadeur, pas comme les autres, est accrédité par la Tribu auprès de ses nombreux partenaires commerciaux dans le monde arabe. Il sait se rendre utile, réussir l'impossible et partager ses gains : aux dépens de la française **SATOM**, sous filiale du groupe **Vivendi** (par la **SGE**), il arrive à obtenir, moyennant un gros dessous de table, l'octroi du marché pour la construction de la route *Aleg - Magtalahjar*, au concurrent égyptien **Arab Contractor**, dont l'associé local n'est autre que l'entreprise **AGRINEQ** (établissements MAOA), le fleuron de la Tribu. La **SATOM**, qui avait pourtant été déclarée adjudicataire par la Commission nationale des marchés, sera disqualifiée sans appel, après avoir subi, en pure perte, l'obligation de consentir certaines largesses aux "intercesseurs" mauritaniens.

<sup>12</sup> *Las Palmas*, grande île des Canaries espagnoles, est le lieu où se traitent les contrats entre les armateurs et leurs clients, asiatique surtout. On y fait de la contrebande et du transfert de devises par milliards de pesetas.

<sup>13</sup> De toutes les sociétés d'exploration minière en Mauritanie, la canadienne **Rex Diamond**, pourtant une junior compagnie, sera la première à annoncer la découverte prometteuse de kimberlite dans le nord du pays, prenant ainsi une longueur d'avance, sur ses concurrents, pour l'exploitation d'éventuels gisements. Selon le quotidien économique français, *La Tribune* du jeudi 26 novembre 1998, le potentiel de la Mauritanie la propulserait, à l'instar du Botswana, au rang de deuxième producteur de diamants en Afrique.

<sup>14</sup> Le Japon est le premier client de la Mauritanie pour l'importation des espèces halieutiques, en particulier les céphalopodes. Mr le consul honoraire cumule, auprès de MAOA, le rôle de stratège tous azimuts.

<sup>15</sup> Auteur de centaines d'exécutions extra judiciaires au sein de l'armée en 1990-1991, il sera dénoncé, dès mars 1993, par l'association lyonnaise *Agir Ensemble* pour les droits de l'Homme, alors qu'il effectuait un stage à l'Ecole de guerre de Paris. D'urgence, le *Professeur Voyame*, Président du **Comité des Nations Unies contre la torture**, saisit les autorités françaises (en la personne de Mr **Roland Dumas**, ministre des affaires étrangères) et leur demande de neutraliser le suspect. Or, en violation de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements inhumains et dégradants du 10 décembre 1984, instrument **signé par la France**, le *Colonel Ould Boilil* est rapatrié aussitôt à *Nouakchott* où il échappe aux poursuites. D'ailleurs, depuis 1993, une loi nationale, dite d'"amnistie", garantit l'impunité aux tortionnaires.

<sup>16</sup> Comme l'indique l'homonymie, cousin direct du Chef de l'Etat.

<sup>17</sup> Auteur d'exécutions extra judiciaires, également impuni. L'on remarquera, avec inquiétude, que ces officiers tortionnaires ont été **formés en France** et continuent à assumer des responsabilités de premier ordre dans l'armée, d'où la possibilité de la récidive. Leur liste détaillée figure dans "*Agir Ensemble, rapport de mission Mauritanie, 2/15 décembre 1992*" et "*Fédération Internationale des droits de l'Homme (FIDH), mission d'enquête Mauritanie : situation des droits de l'Homme et sort des populations déplacées, rapport hors série N°187, avril 1994*".

<sup>18</sup> Mêmes crimes que les précédents. Il se rend fréquemment en France où il n'est pas inquiété. D'avantage que tout autre officier, à l'exception sans doute du *Colonel Ould Boukhreiss*, chef d'état major de l'armée, le commandant de la marine détient une immense fortune en devises qui a l'insigne particularité de grossir quand sa source initiale se tarit : plus les bateaux étrangers pillent la zone économique exclusive (ZEE) de la Mauritanie, plus lui-même engrange les commissions consenties par les navires contrevenants. Dans le document de travail présenté par la Mauritanie devant le troisième groupe consultatif de la Banque mondiale, en mars 1998, les autorités reconnaissent la chute spectaculaire des rendements de la pêche : le total des prises de poisson, par unité d'effort de l'ensemble de la flottille, a chuté de 100 kg/heure en 1990, à 54 kg/heure en 1996. Le texte, exposé quelques jours sur le NET, par le site officiel du gouvernement, en sera opportunément retiré à cause de ce type d'indications très embarrassantes. Rappelons, enfin, que les *Smassid* exercent dans le secteur halieutique (industrie de pêche surtout), une hégémonie, sans précédent, qui se déploie sous une pléthore d'établissements parfois privatisés à leur profit, comme, par exemple, la SMCP, ex monopole d'Etat. L'activité artisanale, longtemps épargnée par cette invasion, n'y échappe plus ; la Tribu s'en est emparé, soit par le rachat forcé des parts du concurrent (la SPPAM de feu *Sidi Mohamed Ould Abass*), soit en créant ses propres sociétés (MAURAL, PROPÊCHE), les deux bénéficiant d'importants concours de la **Caisse française de développement (CFD)**. Pour ne pas en rester là, la Tribu monte, de toutes pièces, au nom des pêcheurs artisanaux qui finissent par s'en faire exclure, des coopératives, syndicats et autres mutuelles, tous arrosés par la **CFD** : en profitèrent l'A3PAC3M (5 MFF en 1993), l'UNCOPAM (15,5 MFFF en 1996), etc. Le principe est celui de l'investissement sans risque : il consiste, dans tous les domaines de l'économie, à bricoler, avec l'accord d'une bureaucratie complètement aux ordres, une entreprise ou une ONG fictives mais dotées de statuts et d'agrément officiels. Ensuite, sur proposition de l'Etat, auprès des bailleurs de fonds, les financements extérieurs ne tardent pas. Soit dit en passant, les sociétés de la Tribu, avec l'aval acheté des percepteurs, acquittent souvent des impôts fictifs ou minorés. Le règne des *Smassid*, sur la pêche en Mauritanie, ne souffre pas de réserves ; les partenaires, fussent-ils français, doivent s'y plier : les bateaux de **Saupiquet** (société nantaise cotée en bourse, filiale du groupe **Paribas**) subissent de fortes pressions visant à leur imposer des accords exclusifs avec les avitailleurs *Smassid*.

<sup>19</sup> Fils aîné du chef de l'Etat, surnommé tantôt *OUDEÏ Hussein*, par référence au cas irakien, tantôt *KIM IL JONG*, par référence à la Corée du Nord. Homonyme de son oncle.

<sup>20</sup> Par le prestige de son lignage dans la Tribu et sa bonne tenue intellectuelle, ce rival du *Colonel Ould Taya* et ami de Mr **Pierre Messmer**, ancien Premier ministre de la France, a été chassé de la mairie d'*Atar* en 1994. Après une traversée du désert où il apprit à respecter l'équilibre des forces parmi ses cousins, il accepta, finalement, le modeste maroquin de ministre conseiller à la Présidence. Là, épaulé par toute la tribu, il tente, sans succès, de contrebalancer l'influence du directeur de cabinet Mr *Louleid Ould Weddad* ( cité **note 4**). Armateur aussi, Mr *Ould Sidi Baba* s'est enrichi, dès le début des années 90, grâce aux prêts complaisants qui permirent à la Tribu de vider la Banque mauritanienne islamique (BAMIS), avant d'en reprendre le contrôle total. Le saoudien *Cheikh Saleh*, hier actionnaire majoritaire de cet établissement, sera ainsi floué et renoncera à tout investissement dans notre pays.

<sup>21</sup> La SNIM est une société d'économie mixte dont l'Etat mauritanien détient la part majoritaire. Plus grande entreprise du pays et naguère première source d'entrées en devises devant la pêche, elle exploite les gisements de fer du Nord. Malgré la participation de capitaux étrangers, la SNIM, au nom de la diversification, se confond avec les intérêts de la Tribu, notamment à travers la filiale de tourisme SOMARSET. D'ailleurs, le PDG vendra à ses cousins, pour une somme symbolique, la société d'aconage et de manutention en Mauritanie (SAMMA), l'une des meilleures filiales de la SNIM. Avec cette cession, lui accordant la propriété exclusive de tout un quai à *Nouadhibou*, la Tribu s'assure alors le monopole effectif du transport de poisson congelé dont vivent de nombreux pêcheurs artisanaux. Ces derniers seront réduits à la faillite quand les nouveaux propriétaires décideront de favoriser le partenariat avec l'Europe, au détriment de l'île voisine de *Las Palmas* où les petits pêcheurs avaient leurs clients. 24% de la SAMMA revenait à l'entreprise française **SAGA** du groupe **Bolloré**. Ces parts ont été récemment vendues.

<sup>22</sup> Celui-ci ne s'embarrasse pas de formes : afin de privilégier la Tribu, il décide de créer puis préside une commission spéciale de présélection des appels d'offre pour la construction d'un appontement pétrolier à *Nouakchott*. Contournant ainsi la commission nationale des marchés, il cherche à écarter, parmi les candidats potentiels, toute concurrence intempesive. Le projet, financé par l'Espagne, coûtera 23,531 M\$. Destiné initialement à l'édification d'un hôpital à *Nouadhibou* (initiative de haute utilité sociale), le montant sera requalifié suite aux insistances de la Tribu auprès du bailleur de fonds : les nombreux bateaux espagnols qui pêchent au large de la Mauritanie pouvaient faire les frais d'une éventuelle mésentente. En annexe du projet finalement retenu, doivent être construits un dépôt de carburant (80 MFF) et une unité d'embouteillage de gaz butane (30 MFF), le tout pour le compte de **Elf Oil Mauritanie** où la Tribu occupe la deuxième place juste derrière l'actionnaire majoritaire **Elf Aquitaine**. Rappelons que pour la distribution du gaz, les partenaires *Smassid* sont en état de monopole, après la privatisation de la société mauritanienne des gaz (SOMAGAZ) où ils possèdent le gros des actions. Pour parfaire

l'opération, la SOMAGAZ bénéficiera aussi d'un investissement de 245 000 \$, habilement appelé "appui à la mise aux normes de sécurité de la filière gaz butane". Le plus sinistre dans l'histoire n'est pas dit : au moment où les bailleurs de fonds s'ingénient à subventionner la consommation de gaz, afin de protéger le pays de la désertification, le commerce du charbon de bois, braconnage dévastateur des écosystèmes, demeure entre les mains des mêmes actionnaires de la SOMAGAZ.

<sup>23</sup> Les ministres se succèdent, lui est inamovible comme le reste de la liste. L'importance de sa fonction se passe de commentaire.

<sup>24</sup> *Brakna* et *Trarza* sont deux régions agricoles où la Tribu "investit" sur les terres usurpées du paysannat local, obtenant d'énormes subventions européennes, françaises, nipponnes d'où l'implication manifeste des donateurs dans la l'incitation à la haine et aux revanches futures : la spoliation des surfaces arables a souvent revêtu un caractère ethnique au détriment des Noirs non arabes du Sud.

<sup>25</sup> Neveu de MAOA, il dirige ce projet depuis **Paris** où il entreprend de vagues études. En décembre 1998, il rentrera exceptionnellement à Nouakchott, pour lancer l'appel d'offres (4M\$) de construction d'un pipeline reliant le Port autonome de *Nouadhibou* (PAN) à la raffinerie de *Cansado*, via les dépôts de la MEPP (citée **IV,c**). Le coût entier du projet d'appui à la pêche s'élève à 12 M\$.

<sup>26</sup> *Smassid* en ligne maternelle et beau-frère du Directeur de la sûreté de l'Etat (DSE, cité **I, 1**). Ce poste très convoité coûtera, pour sa seule installation, 1,9 M€ et sera alimenté par le **Fonds européen de développement (FED 8)**. Le même **FED 8** prévoit 5 M€ pour l'aménagement des oasis dans les environs d'*Atar*, ville natale du Chef de l'Etat. Ces libéralités ne risquent pas de tomber dans des mains étrangères, puisque SOS palmiers, seule "ONG oeuvrant à la sauvegarde du patrimoine phoenicicole" et reconnue par agrément du ministère de l'intérieur N°263/MINT/PT/94, se compose de collaborateurs de MAOA. La singularité des relations de la Mauritanie avec l'Europe se condense dans l'accord de pêches conclu, entre les deux parties, en 1996. Ce protocole qui expire en 2001 permet aux bateaux de la Communauté de tripler, sans obligation de débarquement sur le sol mauritanien, le volume de leurs prises. Durant ces cinq ans de laxisme officialisé, le gouvernement mauritanien, pour prix de sa "compréhension", percevra 266,8M €; les versements échus, de cette rétribution hermétique au contrôle d'affectation et de gestion, aboutissent à une destination inconnue; in *Journal officiel des communautés européennes* N° L334/24 du 23 décembre 1996. Précisons qu'au titre du **FED 8** un programme total de 500 M FF a été approuvé en faveur de notre pays; in *Jeune Afrique économie* du 4 au 17 janvier 1998, p. 78

<sup>27</sup> *Smassid* en ligne maternelle et agent de change au service de la Tribu dans une capitale devenue le principal relais du transfert de devises. A cause du handicap numérique des *Smassid*, ce genre de cooptation matrimoniale est courant.

<sup>28</sup> La Générale mauritanienne de banque (GBM), sera le premier établissement de crédit où la **Caisse française de développement (CFD)**, organisme public) prend une participation par sa filiale **PROPARCO**. Hasard peut-être, Mr *Ahmed Ould Taya*, frère du Chef de l'Etat, est un actionnaire déterminant de la GBM.

<sup>29</sup> Par sa place de choix dans la toile des parentés connexes au sein de la Tribu, il constitue, à lui seul, un Etat dans l'Etat, allant parfois jusqu'à payer des salaires de fonctionnaire sur sa propre cassette. Le Colonel *Ould Taya* le reçoit et écoute ses précieux conseils, à tout moment. La fortune de MAOA, après avoir été pompée, sur le territoire, transhume, sans accroc, à l'extérieur du pays. Cet entrepreneur peut affirmer sans présomption aucune : "la Mauritanie, c'est moi !". MAOA inaugure à son profit propre, la mécanique infaillible des privatisations-cadeau : après avoir mené une société publique à la faillite, l'Etat la recapitalise et l'ouvre aux participations privées de la Tribu ; dans un premier temps, il garde une part de portefeuille, s'improvisant ainsi garant solvable d'une éventuelle banqueroute. Après licenciements et restructurations, l'Etat se retire. Pour le compte de MAOA, fut livrée, selon cette méthode, une des plus grandes sociétés du pays, la Société mauritanienne d'assurances et de réassurances (SMAR) rebaptisée NASR, traduisez "victoire". Celle-ci est d'autant plus éclatante que la gendarmerie et la justice travaillent pour la NASR contre les plaignants. Les constats sont souvent établis selon l'intérêt de l'assureur. Quand bien même la NASR est condamné par un magistrat téméraire, à dédommager le client, elle refuse de s'exécuter. L'assuré malheureux est contraint à accepter, aux conditions les plus désavantageuses, un règlement "amiable". L'autre singularité de cet établissement en situation de monopole, réside dans la pratique systématique du double bilan : le vrai, excédentaire, reste confidentiel ; le faux, déficitaire, est remis aux Impôts afin de réduire, au minimum symbolique, la taxe fiscale. C'est avec MAOA, cet associé merveilleux, que le Groupe **Bolloré**, par sa filiale (à 51% + parts de la **SEITA**) **Coralma**, constitue la Manufacture mauritanienne des tabacs (MMT).

<sup>30</sup> En 1986, il falsifia, impunément, des bons du Trésor, pour une valeur de quelques MFF. Ce personnage infréquentable recevra, pourtant, à déjeuner chez lui, le Président français **Jacques Chirac**, lors de sa visite à *Atar*, ville natale du *Colonel Ould Taya*, en septembre 1997. In *Jeune Afrique*, n° 1916, p. 87. Selon la même méthode de privatisation expliquée ci-dessus (**note 29**), AON recevra, en présent, l'une des plus grandes banques publiques, la Banque internationale de Mauritanie (BIMA), rebaptisée Banque nationale de Mauritanie (BNM).

<sup>31</sup> Il trempe, de façon chronique, dans des escroqueries en tous genres mais d'une rentabilité certaine : faux, usage de faux, chantage et menaces sur les agents de l'Etat, occupation illégale de places publiques, usurpation de terrains constructibles, recel d'autorisation d'importation de la BCM, contrebande, trafic d'exonérations douanières, etc. Les rares plaintes déposées contre lui n'aboutissent jamais, l'appareil judiciaire en Mauritanie étant aux ordres de la Tribu. *Zaoui* est aussi l'inventeur local de la simonie : il se fait octroyer une surface de choix pour construire une mosquée ; sitôt celle-ci édiflée sur un petit lot, il couvre l'alentours de boutiques et de bureaux.

<sup>32</sup> La famille Ehel *Oumar* détient 51% de la Mauritano française des ciments (MAFCI), une société d'ensachage, en déficit chronique, dont les **Ciments français** possèdent les 49% restants.

<sup>33</sup> Cette entité à part supervise, réalise et suit tous les investissements publics en matière d'infrastructures. Ses procédures d'adjudication se caractérisent par l'acrobatie juridique, le favoritisme et l'opacité. La Tribu tient, là, un gros cordon de la bourse des financements par la **Banque mondiale (BM)**.

<sup>34</sup> Les *Kamil*, d'origine libanaise, sont les frères de la première épouse du Chef de l'Etat, le *Colonel Ould Taya*. Selon des témoins avertis, la défunte exerçait sur son mari un ascendant modérateur et le préservait des influences nocives de la Tribu. Après son décès, *Ould Taya* convolera avec une jeune fille de la Tribu, dont le choix fut âprement débattu et disputé par le cousinage proche.

<sup>35</sup> En plus du capital public, **Elf Aquitaine** détient 23% de la MEPP.

<sup>36</sup> L'interminable Projet éducation constitue la démonstration éclatante du cercle vicieux " faillite - financement - faillite " : jamais le système éducatif mauritanien n'a été aussi délabré et jamais il ne reçut autant de subventions multilatérales. Et, de détournements en gabegie, le gaspillage se poursuit. Sans même parler des précédentes moutures, le Projet éducation IV (en cours), s'élève à 12.5 M\$, tandis que le Projet éducation V atteindra 35 M\$; in *Le partenariat Mauritanie Banque mondiale*, op. cit., **note** <sup>8</sup>

<sup>37</sup> " le Président de Mauritanie, qui est un homme écouté, qui, à juste titre, a la réputation d'être un sage " ; " Sur le processus démocratique en Mauritanie, nous avons un jugement très positif ", **Jacques Chirac, conférence de presse, Nouakchott, 5 septembre 1997** ; " Mr le Président, vous qui, chacun le sait, êtes un sage, et je tiens à saluer cette volonté clairement affirmée et cette vision politique des intérêts à long terme de votre pays. Dans cette perspective, vous pouvez être assuré du soutien fraternel de la France ", **Jacques Chirac, toast en l'honneur du Colonel Ould Taya, Nouakchott, 5 septembre 1997**.

" la population mauritanienne a semblé marquer son approbation à la façon dont le pays est géré. Et, permettez moi de vous le dire ; c'est un sentiment partagé par beaucoup ", **Jacques Godfrain, Ministre français de la coopération, 10 novembre 1996, Mauritanie Nouvelles, n°227**.

" il (*Colonel Ould Taya*) a surtout su conduire son pays sur la voie de la démocratie, à son rythme [...] L'opposition s'exprime et chacun joue le jeu dans le respect de l'Etat de droit ", **Michel Roussin, ancien ministre français de la coopération, in Afrique Majeure ; éditions France Empire, Paris 1997**.

<sup>38</sup> Ce trafic prend parfois des tournures pittoresques et cependant avilissantes pour la diplomatie déjà très malmenée de la Mauritanie : le 15 novembre 1998, à l'aéroport de Dakar, un faux ministre mauritanien, porteur d'un passeport diplomatique, se fait arrêter par la police sénégalaise, en possession d'une valise contenant 1,14 MFF. Vérification faite, il s'agit d'un voyageur en transit vers Paris, Mr *Mohamed Saleck Ould Houd*, Directeur commercial des Etablissements *Abdou Maham* (cité, **I, 2**). Cousin, comme son employeur, du *Colonel Ould Taya*, il aura droit à un traitement de faveur. Le Ministre mauritanien des affaires étrangères se déplacera personnellement pour obtenir, du Président *Abdou Diouf*, la libération de Mr *Ould Houd* qui récupérera l'intégralité de son pécule. Quelques jours après et malgré le retentissement du scandale dans la presse dakaroise, Mr *Ould Houd* pourra regagner Paris. L'affaire est d'autant plus troublante que la Tribu dispose, à Nouakchott même, d'une société de voyages, de tourisme et de change qui s'est perfectionnée dans le transfert de devises à l'extérieur : la *Majabat Al Kubra* Tour (MKT), excroissance des Etablissements MAOA. Celle-ci racheta, de gré à gré à la compagnie aérienne Air Afrique, les deux meilleurs supports touristiques du pays : le centre de pêche de *Nouadhibou* et le centre de chasse à *Keur Macene*, dans la région du *Trarza*. Sera aussi absorbée, dans la boulimie des acquisitions faciles, la

Société des transports publics de Nouakchott (STPN), renommée Mauritanienne de transport et de services (MTS). Et, pour que l'opération soit parfaite, entre cousins, le président de la Fédération nationale des transports (FNT), Mr *Sejad Ould Abeidna* (cité **I,2**) aura sa part du capital, consolidant donc le monopole indiscutable de la Tribu sur un pan aussi vital de la vie en société. Avec la Société des aéroports de Mauritanie (SAM) que la **Caisse française de développement (CFD)** subventionne, les capitaux *Smassid* maîtrisent la liberté de circulation dans le pays. Précisons, pour finir, que la MKT bénéficie d'un privilège inédit dans les annales du népotisme ordinaire : elle vient de passer, avec la Direction du budget de l'Etat, un contrat d'exclusivité pour la billetterie des voyages officiels et autres évacuations sanitaires, ce dernier procédé relevant, d'ailleurs, d'une fraude courante chez certains dignitaires atteints par l'incurable nostalgie de Paris. Evidemment, la MKT arrache, dans cet accord, une clause autant utile que rare ; l'Etat s'engage à honorer, tous les deux mois, ses dettes envers elle. Bien évidemment, le fils de MAOA, Mr *Mohamed Ould Abdallahi*, dirige la MKT.

<sup>39</sup> Pour se faire une idée de l'ampleur du gâchis, rappelons qu'à 200M\$, les réserves de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) ne représentent que 1,8% de l'ensemble des liquidités du pays. Le remboursement de la dette nationale coûterait 50% du PIB, soit, 318% des recettes annuelles ; ainsi la Mauritanie at-elle dégringolé au rang 98 parmi les 132 pays les plus pauvres ; in *Al quds al arabi* N°2988 du 18 décembre 1998. Les bailleurs de fonds n'ignorent pas la cause d'un tel sinistre : " une corruption quasi généralisée et des intérêts particuliers très puissants " ; in *Poste d'expansion économique (PPE) français* à Nouakchott, bulletin d'informations économiques et commerciales, janvier 1998.

---

**Conscience et Résistance** : cellule de liaison  
et de prospective pour une transition radicale  
en République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, Paris, Bruxelles, février 1999